

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 18 MARS 2024 – 20 H

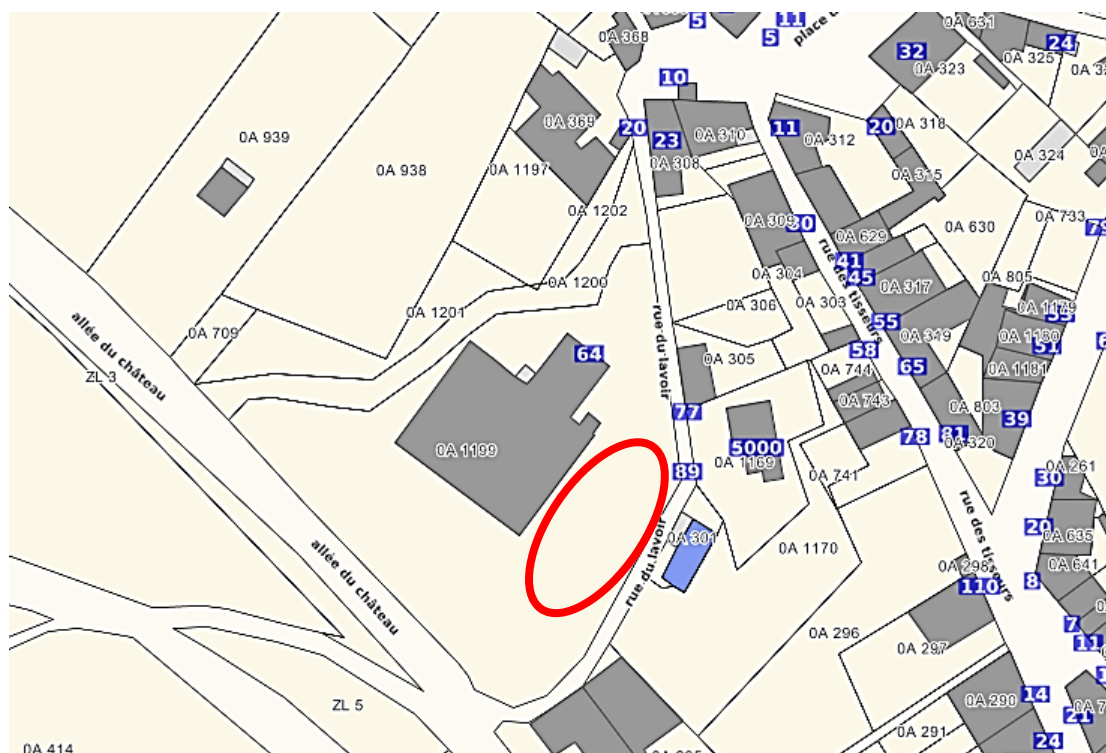
PRÉSENTS : Ghislaine DUPUY — Nicolas REY – Jean-Jacques RAFFIN - Christophe VUILLEMIN - Sylvie GANGLOFF - Guillaume GARIN - Pierre-Jean LAFFAY

ABSENT EXCUSÉ : Gérard DUTEL (pouvoir à Pierre-Jean LAFFAY) - Véronique DEBERT (pouvoir à Ghislaine DUPUY)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas REY

Monsieur Nicolas REY, 1^{er} Adjoint, ouvre la séance, dans l'attente de l'arrivée de Madame le Maire, retenue à une autre réunion.

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2024. Monsieur Alexandre RAFALOVITCH a été convié pour présenter son projet de « verger citoyen » sur la parcelle communale A 1199, derrière la salle d'animation rurale. Elle pourrait devenir un « commun », bien partagé où tout le monde pourrait venir.



Il est convenu qu'un groupe de travail sous l'égide de Guillaume GARIN se réunira le 22 avril à 19 H sur site avec Nicolas REY et Alexandre RAFALOVITCH) ; Pascal CHASSAGNE sera informé en amont, du fait de l'heure tardive de la réunion à laquelle il ne pourra assister.

Des réunions seront par la suite organisées pour envisager certaines pistes : clôturer la parcelle ? choisir les essences de fruitiers, définir les zones de plantations et d'accessibilité, impliquer l'école, s'orienter vers un parrainage des arbres par les administrés...

1/ SALLE D'ANIMATION RURALE

○ **Point sur les travaux :**

Madame le Maire invite Nicolas REY, 1^{er} Adjoint, à faire part de l'avancement des travaux.

- Le remplissage de la cuve a été effectué ;
- Le bar a été posé la semaine dernière ;
- Les entreprises DESBENOIT et Cuisson sont en train de faire les branchements d'eau et d'électricité ;
- La porte d'entrée a été changée ;
- Le déclencheur incendie complémentaire a été posé par l'EURL MUSELLE ;
- Le chauffage fonctionne, le technicien de chez DESBENOIT a fait une démonstration de programmation du chauffage aux élus et à l'agent technique. La solution la plus simple a été retenue, il suffira d'actionner un bouton-poussoir pour que le chauffage s'enclenche pour une durée d'une heure ; au-delà, le mode repassera en température réduite.
- Éclairage : une clé sera remise au Président des boules pour allumer la zone du terrain de boules. Une autre clé sera remise au Président du Basket. Les occupants de la salle de basket peuvent éclairer par parties ; le Président du club de basket afin qu'il puisse activer l'éclairer compétition.
- Un avenant au marché « contrôle technique », d'un montant de 550 € HT a été signé avec APAVE pour la vérification incendie.

Reste à faire :

- Des petits travaux de finitions sont nécessaires, l'entreprise AUBONNET doit intervenir au niveau des Vestiaires ;
- Des vibrations ont été constatées sur un radian et signalées à l'architecte ;
- L'entreprise MATTANA doit goudronner la place PMR et poser des bordures que la commune a commandé à SAGRA ;
- Les cinq serrures électroniques ont été commandées auprès de l'entreprise FOUSSIER ;
- La réception des travaux est fixée au 05 avril 2024 ;

À noter que Pascal CHASSAGNE a proposé de repeindre les IPN verts poussiéreux ainsi que le bas du mur avec une nacelle louée avec chauffeur. Il y a lieu de commander la peinture ainsi qu'un harnais pour l'agent communal.

Lors de la précédente séance du conseil municipal, avait été évoquée la possibilité de la pose d'un bloc de roche en protection complémentaire de la cuve gaz, afin de sécuriser le passage des véhicules provenant de l'allée du Château, afin d'éviter que ceux-ci se déportent trop à droite. L'architecte a validé cette possibilité.

○ **Commission de sécurité :**

Elle est programmée, sur site le 30 avril à 10 H 30 et la réunion en sous-Préfecture est fixée au mardi 7 mai 2024.

○ **Devis nettoyage murs extérieurs et intérieurs de la S.A.R.**

Forez -Nettoyage et Vial Nettoyage ont fourni leur devis. C'est Forez-Nettoyage qui est retenu, moins onéreux, avec une prestation « à la main » sans haute pression, comme Vial Nettoyage.

L'inauguration est fixée au samedi 15 juin à 10 H 30.

2/ PONTS

Christophe VUILLEMIN, 3^{ème} Adjoint, quitte la séance puisqu'il ne peut participer au vote.

a) Pont « éboulé »

- **Approbation du devis de complément de maîtrise d'œuvre – phase dossier de consultation des entreprises jusqu'à la réception des travaux**

Ce complément élargit la mission du bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre, pour les prestations de constitution du dossier de consultation des entreprises jusqu'à la réception des travaux, L'avenant est validé à l'unanimité (moins Christophe VUILLEMIN), pour un montant de 26.250 € HT.

Il y aura lieu de faire choisir le RAL de la couleur du garde-corps du pont à Madame et Monsieur Gaudron qui en sont très proches.

De plus, il semblerait judicieux de faire enlever les trois frênes appartenant aux propriétaires riverains. Jean-Jacques RAFFIN, 2^{ème} Adjoint, doit leur rendre visite pour faire signer les conventions et évoquer ce sujet.

Parallèlement, l'office notarial sera saisi afin qu'un projet de transaction entre les propriétaires riverains et la commune soit rédigé.

b) Ponts de Gonon, Comby, Moulin, allée Cavalière

Le bureau d'étude GINGER a fait parvenir l'avant-projet définitif et l'estimatif de travaux.

Les travaux devront être effectués rivières à sec. Un dossier Loi sur l'Eau spécifique au Pont Gonon ainsi qu'un dossier commun aux trois autres ponts sont en cours de rédaction.

Les garde-corps sont en option, sachant qu'il n'y a pas d'obligation légale de les mettre aux normes ;

L'étanchéité des ouvrages est également proposée en option.

Il est décidé de ne pas retenir les options, jugées trop onéreuses.

Durée des travaux estimée : 2 mois ½

L'avant-projet définitif est validé à l'unanimité (moins Christophe VUILLEMIN).

Désormais, les demandes de subventions à l'État et au CEREMA, peuvent être effectuées. Le dossier au titre des amendes de police 2024 pour le pont Gonon a été déclaré complet par les services du Conseil Départemental de la Loire.

3/ ZONE ARTISANALE

Madame le Maire et Monsieur Jean-Jacques RAFFIN quittent la salle, ne participant pas au débat ni au vote (Monsieur DUTEL est absent excusé).

Le conseil municipal confirme les prix de vente arrêtés lors de la séance du 15 septembre 2023, soit 55.000 € TTC à l'EURL GARAGE FARJOT et 85.000 € TTC à LA RUMEUR LIBRE, actuels locataires de la zone artisanale.

Les estimations réalisées il y a quelques mois avaient été réalisées « en l'état » par les agences et les biens ont été également proposés à la vente « en l'état »,

Un échange sera programmé courant avril, en Mairie, auquel seront conviés Monsieur Andréa IACOVELLA, représentant La Rumeur Libre et Monsieur Thomas FARJOT, en présence de l'avocat-conseil de la commune, de Nicolas REY et Sylvie GANGLOFF.

4/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FOREZ-EST

Madame le Maire présente les différents dossiers en lien avec la CCFE.

- **Mission d'instruction des autorisations et déclarations de publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes**
L'instruction des demandes ci-dessus était gérée par les services de l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2024, cette prérogative revient aux mairies. Du fait de l'existence du service instructeur des dossiers d'autorisations d'urbanisme à la C.C.F.E. il y a lieu de lui confier cette nouvelle mission. Voté à l'unanimité.
- **Fonds de concours exceptionnel de la C.C.F.E.**
Un fonds de concours correspondant à 40 € par habitant peut être sollicité pour des travaux en faveur des économies d'énergie. Lors de la séance du conseil municipal du 28 novembre 2023, un dossier a été déposé sollicitant une participation pour le changement des fenêtres du rez-de-chaussée de la Mairie.
Afin de ne pas perdre l'intégralité dudit fonds de concours, six fenêtres peuvent être changées au 2^{ème} étage de la mairie. Un complément au précédent dossier sera donc établi.
Un deuxième devis sera demandé.
- **Désignation du référent « SANTÉ »**
Bien que cette thématique soit particulièrement intéressante, aucun membre du Conseil Municipal ne souhaite être référent « Santé », par manque de disponibilité, du fait de leur implication dans beaucoup de domaines.

5/ ASSAINISSEMENT

- **Augmentation du forfait de la partie fixe**
Madame le Maire rappelle que le budget « Assainissement » est un budget indépendant et que nous avons l'obligation de l'équilibrer. À ce jour les recettes ne couvrent pas les dépenses (remboursement des emprunts, frais de fonctionnement...) En vue du transfert de la compétence « assainissement » à la communauté de communes Forez Est au 1^{er} janvier 2026, il est nécessaire d'arriver à un budget non déficitaire.
Le seul levier à disposition est l'augmentation des recettes d'exploitation.
La partie variable est calculée en fonction de l'eau potable consommée qui a été facturée par la SAUR. Il est connu que certains abonnés disposent de puits les alimentant en eau potable, ce qui induit une faible consommation sur le réseau d'eau potable donc une faible facturation des rejets d'eau usée comparativement à un foyer de constitution identique qui ne possède pas de puits.
Le choix a été fait d'augmenter la part forfaitaire, réglée par chaque abonné au réseau d'assainissement.
La part forfaitaire s'élève à 30 €, il passera à 50 € TTC ce qui permettra de percevoir 3.700 € TTC de recettes supplémentaires, compte tenu de la simulation réalisée à partir de la facturation 2023,
Voté à l'unanimité.

6/ VOIRIE

- **Réparation du chemin chez Delorme et de Rochefort**
Jean-Jacques RAFFIN, 2^{ème} Adjoint, présente les devis reçus : 14.306 € TTC pour l'un et 18.480 € TTC pour l'autre.
Madame le Maire demande à ce que des négociations à la baisse soient menées car nous avons déjà engagé beaucoup de frais au niveau de la voirie.
- **Divers**
Il informe que l'entreprise EUROVIA goudronnera les chemins de Montmain et Bernard cette fin de semaine.

9/ QUESTIONS DIVERSES

Critérium du Dauphiné : une étape passe à Sainte Colombe dans le sens Saint Just-la-Pendue/Violay, le 6 juin 2024 pendant 4 min à 11 H 34. Nicolas se rendra à une réunion préparatoire en Sous-Préfecture de Montbrison le 04 avril.

Passage de la flamme olympique : samedi 22 juin à Feurs de 10 H à 18 H. Le RPI Saint Cyr/Sainte Colombe y participera. Nicolas REY participera à une réunion à Cuzieu le 11 avril.

L'Association canine en bord de route entre Néronde et Balbigny informe qu'elle cherche un terrain, celui dont elle dispose actuellement devenant trop petit.

Une commerciale de Free Mobile a récemment rencontré Madame le Maire l'informant de leur volonté d'implanter une antenne sur le territoire communal de Sainte Colombe.

Du 25 au 28 mars prochain, se tiendront à Sainte Colombe, les Micro-folies, organisées par la C.C.F.E.

Balades contées : rendez-vous mercredi 27 mars 2024 devant la mairie à 16 H. Venez nombreux !

Prochaine réunion du conseil municipal et du CCAS :
05 avril 2024 à 20 H
Séance terminée à 0 H